



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
7 octobre 2021
Français
Original : anglais

Conférence des Parties
Vingt-sixième session
Glasgow, 31 octobre-12 novembre 2021

Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire
Questions relatives au financement
Questions relatives au Comité permanent
du financement

Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties à l'Accord de Paris

Troisième session
Glasgow, 31 octobre-12 novembre 2021

Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire
Questions relatives au financement
Questions relatives au Comité permanent
du financement

Rapport du Comité permanent du financement*

Résumé

Le présent rapport contient des informations sur les travaux effectués par le Comité permanent du financement (CPF) en 2021, notamment sur la quatrième évaluation biennale (2020) faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat, le premier rapport sur la détermination des besoins des pays en développement parties liées à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris, le forum du CPF sur le financement des solutions fondées sur la nature et le projet de directives à l'intention des entités fonctionnelles du Mécanisme financier. Il contient également le plan de travail du CPF pour 2022 et une liste de ses membres. Les résultats de la vingt-sixième réunion du CPF, qui se tiendra du 12 au 14 octobre 2021, seront présentés dans des additifs au présent rapport.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison de la date de la réunion pertinente du Comité permanent du financement.



Abréviations et acronymes

CET	Comité exécutif de la technologie
CKI	Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
Évaluation biennale	Évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat
FVC	Fonds vert pour le climat
LEG	Groupe d'experts des pays les moins avancés
Mécanisme de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
RDB	Rapport sur la détermination des besoins des pays en développement parties liés à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre

I. Introduction

A. Mandat

1. Le Comité permanent du financement (le Comité ou CPF) établit des rapports annuels à l'intention de la Conférence des Parties (COP)¹. La COP, à sa vingt-cinquième session, et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), à sa deuxième session, ont approuvé² son programme de travail pour 2020³.

B. Objet du rapport

2. Le présent rapport contient des informations sur les résultats des travaux accomplis par le CPF en 2021, notamment sur ses vingt-quatrième, vingt-cinquième et vingt-sixième réunions⁴, pour examen par la COP et par la CMA.

C. Mesures que pourraient prendre la Conférence des Parties et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

3. La COP et la CMA voudront peut-être examiner les résultats des travaux du CPF sur :

a) La quatrième évaluation biennale (2020), notamment le résumé et les recommandations (voir les paragraphes 17 à 20 ci-dessous)⁵ ;

b) Le premier rapport sur la détermination des besoins (RDB), notamment le résumé (voir les paragraphes 21 à 25 ci-dessous)⁶ ;

c) Le forum du CPF sur le financement des solutions fondées sur la nature et le résumé des résultats de la première partie du forum (voir les paragraphes 26 à 29 ci-dessous)⁷ ;

d) Le projet de directives à l'intention des entités fonctionnelles du Mécanisme financier (voir les paragraphes 30 à 33 ci-dessous)⁸ ;

e) Le plan d'ensemble de la cinquième évaluation biennale⁹.

4. En outre, la COP et la CMA pourraient prendre note de ce qui suit :

a) Composition du Comité (voir l'annexe I) ;

b) Plan de travail du Comité pour 2022 (voir l'annexe II).

¹ En application de la décision 2/CP.17, par. 120.

² Décisions 11/CP.25, par. 2, et 5/CMA.2, par. 2.

³ Le plan de travail figure à l'annexe V du document FCCC/CP/2019/10-FCCC/PA/CMA/2019/3. À sa vingt-deuxième réunion, le CPF en a prolongé la durée pour couvrir 2021, vu que la plupart des activités prévues pour 2020 ont continué d'être exécutées jusqu'en 2021 et que la vingt-sixième session de la COP a été reportée à 2021.

⁴ La vingt-sixième réunion du CPF devrait se dérouler du 12 au 14 octobre 2021. Les résultats de la réunion seront présentés dans un additif au présent rapport.

⁵ Voir également le document FCCC/CP/2021/10/Add.1-FCCC/PA/CMA/2021/7/Add.1.

⁶ Voir également le document FCCC/CP/2021/10/Add.2-FCCC/PA/CMA/2021/7/Add.2.

⁷ Voir également le document FCCC/CP/2021/10/Add.4-FCCC/PA/CMA/2021/7/Add.4.

⁸ Voir également le document FCCC/CP/2021/10/Add.3-FCCC/PA/CMA/2021/7/Add.3.

⁹ Voir le document FCCC/CP/2021/10/Add.5-FCCC/PA/CMA/2021/7/Add.5.

II. Composition et réunions du Comité permanent du financement

A. Composition

5. Le CPF a décidé de réélire Ayman Shasly (Arabie saoudite) et Ismo Ulvila (Union européenne) Coprésidents du CPF pour 2021 et jusqu'au début de sa première réunion de 2022.
6. En ce qui concerne les changements survenus dans la composition du Comité, Javier Antonio Gutiérrez Ramírez (Nicaragua) a été désigné pour pourvoir le siège vacant de représentant des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (États d'Amérique latine et des Caraïbes) et Konstantin Kulikov (Fédération de Russie) a remplacé Sergey Chestnoy (Fédération de Russie). Paul Herbert Oquist Kelley, membre fondateur du CPF qui avait grandement contribué à ses réalisations, est malheureusement décédé en 2021. Le CPF a transmis ses plus sincères condoléances à la famille du défunt et au Gouvernement nicaraguayen.
7. Vu qu'il a été convenu à la dix-septième réunion du Comité que l'un ou l'autre de ses membres pourrait être remplacé une fois au cours d'une année civile, Gertraud Wollansky (Autriche) a remplacé Delphine Eyraud (France) à la vingt-cinquième réunion du CPF.
8. La liste des membres du CPF au 30 septembre 2021 figure à l'annexe I.

B. Réunions

9. Le CPF a tenu sa vingt-quatrième réunion sous forme virtuelle les 19 et 20 mai 2021 et sa vingt-cinquième réunion sous une forme hybride (en ligne et en présentiel) du 6 au 8 septembre 2021. Environ 170 observateurs des Parties et représentants d'organisations ayant le statut d'observateur (organisations non gouvernementales et intergouvernementales, centres de réflexion et banques multilatérales de développement) et d'entités fonctionnelles du Mécanisme financier de la Convention y ont participé. Les réunions se sont déroulées sous la forme de séances plénières et ont été diffusées en direct.
10. Avant chaque réunion, les Coprésidents du CPF ont organisé des conférences téléphoniques préparatoires avec les observateurs pour discuter de l'ordre du jour et des résultats attendus de la réunion. Au total, 21 coordonnateurs des collectifs ayant le statut d'observateur et représentants d'organisations intergouvernementales et de banques multilatérales de développement ont participé aux conférences téléphoniques puis aux réunions, où les représentants admis en qualité d'observateurs ont été invités à s'exprimer sur les diverses questions examinées et à participer aux débats.
11. Au total, 11 notes d'information et documents techniques avaient été établis avec le concours du secrétariat pour faciliter les délibérations du CPF. Les documents et les enregistrements des réunions sont disponibles sur les pages Web du CPF¹⁰.
12. Le CPF a organisé un dialogue technique avec les parties prenantes avant chaque réunion (sous forme virtuelle les 18 mai et 2 septembre 2021, respectivement), au cours duquel le Comité, les Parties et les observateurs ont échangé des informations et des points de vue sur l'élaboration de la quatrième évaluation biennale et du premier RDB. Les ordres du jour et les enregistrements sont disponibles sur le site Web de la Convention¹¹.
13. À sa vingt-quatrième réunion, le CPF:
 - a) A recensé les domaines à regrouper et à approfondir dans le troisième avant-projet de rapport technique sur la quatrième évaluation biennale et est convenu de poursuivre

¹⁰ <http://unfccc.int/6881.php>.

¹¹ <https://unfccc.int/event/technical-stakeholders-dialogue> et <https://unfccc.int/event/second-technical-stakeholders-dialogue>.

les travaux techniques en vue d'établir la version quasi définitive du rapport technique et un projet de résumé et de recommandations d'ici à sa vingt-cinquième réunion ;

b) A recensé les éléments à rationaliser et à approfondir dans le projet de version 2.5 du premier RDB et est convenu de poursuivre les travaux techniques en vue d'établir un troisième avant-projet du rapport d'ici à sa vingt-cinquième réunion ;

c) A décidé d'organiser son forum sur le financement des solutions fondées sur la nature en deux parties, la première sous forme hybride ou virtuelle en 2021 et la seconde en présentiel en 2022 ;

d) A décidé d'élaborer un avant-projet de directives à l'intention des entités fonctionnelles du Mécanisme financier sous la forme d'un projet de décision fondé sur les contributions qui seront reçues à ce sujet des Parties, des membres du CPF, du Comité de l'adaptation, du Comité exécutif de la technologie (CET) et du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (Mécanisme de Varsovie) ;

e) A confirmé dans leurs fonctions les coordonnateurs chargés de le représenter dans les domaines thématiques de divers autres organes constitués au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, et a désigné des coordonnateurs pour collaborer avec le Comité exécutif du Mécanisme de Varsovie et le Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre (CKI).

14. À sa vingt-cinquième réunion, le CPF :

a) Est convenu de réviser la version quasi définitive du rapport technique sur la quatrième évaluation biennale en fonction des avis exprimés par ses membres et les observateurs lors de sa réunion et du dialogue technique avec les parties prenantes. Il a demandé aux cofacilitateurs d'établir la version finale du rapport et un projet de résumé et de recommandations pour examen et achèvement à sa vingt-sixième réunion ;

b) Est convenu de réviser le troisième avant-projet du premier RDB en fonction des avis exprimés par ses membres et les observateurs lors de sa réunion et du dialogue technique avec les parties prenantes. Il a demandé aux cofacilitateurs d'établir la version finale du rapport et le projet de résumé analytique et de recommandations pour examen et achèvement à sa vingt-sixième réunion ;

c) A décidé que la première partie de son forum se tiendrait les 15 et 16 octobre 2021, juste après sa vingt-sixième réunion ;

d) Est convenu de prolonger le délai fixé pour l'envoi des observations sur le projet de directives à l'intention du Fonds vert pour le climat (FVC) en raison du retard enregistré dans la mise à disposition du rapport annuel 2021 du FVC, et a demandé aux cofacilitateurs de ce travail de tenir compte des observations reçues dans l'avant-projet de directives qui serait présenté à sa vingt-sixième réunion.

15. La vingt-sixième réunion du CPF se tiendra du 12 au 14 octobre 2021 à Bonn¹². Lors de cette réunion, le CPF entend notamment :

a) Achever le rapport technique de l'évaluation biennale ainsi que le résumé et les recommandations du CPF ;

b) Achever le premier RDB et le résumé analytique du CPF ;

c) Prendre note des préparatifs de la première partie du forum du CPF ;

d) Examiner le projet de directives à l'intention des entités fonctionnelles du Mécanisme financier ;

e) Engager les préparatifs de la cinquième évaluation biennale, y compris l'examen d'un projet de plan d'ensemble et d'un plan de travail.

¹² L'ordre du jour provisoire figure dans le document du Comité publié sous la cote SCF/2021/26/1, disponible sur <https://unfccc.int/scf/scf-meetings-and-documents>.

16. Les résultats de la vingt-sixième réunion du CPF seront présentés dans les additifs au présent rapport, disponibles après la réunion.

III. Travaux du Comité permanent du financement

A. Quatrième évaluation biennale (2020) faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat

17. La COP, à sa vingt-cinquième session, et la CMA, à sa deuxième session, ont pris note des résultats des débats consacrés à la quatrième évaluation biennale, notamment le plan d'ensemble du rapport technique, le plan de travail, le plan de communication et le calendrier indicatif pour l'élaboration du rapport¹³. Elles ont demandé au CPF d'examiner les vues des Parties sur les définitions opérationnelles du financement de l'action climatique afin que celui-ci améliore les travaux techniques dans le cadre de la quatrième évaluation biennale¹⁴, et l'ont encouragé à présenter, dans la mesure du possible, des informations ventilées en rapport notamment avec l'inventaire des données disponibles et des lacunes par secteur, l'évaluation des flux financiers liés au climat et la communication d'informations sur la détermination des besoins des pays en développement parties liées à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris¹⁵.

18. Seyni Nafo et Vicky Noens, cofacilitateurs des travaux sur la quatrième évaluation biennale, ont reçu des observations et des contributions sur le troisième avant-projet de rapport technique au cours du dialogue technique avec les parties prenantes organisé avant la vingt-quatrième réunion du CPF. À cette réunion, le CPF a formulé des commentaires sur le rapport et des avis sur les éléments éventuels du projet de résumé et de recommandations, notamment sur l'accès au financement de l'action climatique, les données disponibles sur les apports financiers du secteur privé et le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris. Le CPF a demandé aux cofacilitateurs d'établir la version quasi définitive du rapport technique et un projet de résumé et de recommandations avant sa vingt-cinquième réunion.

19. Au cours du dialogue technique avec les parties prenantes qui précédait la vingt-cinquième réunion, les Parties et les observateurs ont eu l'occasion de fournir des observations et des contributions sur la version quasi définitive du rapport technique. À sa vingt-cinquième réunion, le CPF a formulé des commentaires sur le rapport et le projet de résumé et de recommandations. Il est convenu de réviser le projet de rapport technique et d'établir une version finale du rapport avant sa vingt-sixième réunion. Le CPF a demandé aux cofacilitateurs d'établir un projet de résumé et de recommandations et un plan de communication pour diffuser les principales conclusions de la quatrième évaluation biennale, pour examen à sa vingt-sixième réunion.

20. Dans le cadre de ses travaux sur la quatrième évaluation biennale, le CPF s'est livré aux activités ci-après entre les réunions :

- a) Dialogues techniques avec les parties prenantes (voir le paragraphe 12 ci-dessus) ;
- b) Travaux techniques sur les projets de rapport technique ;
- c) Planification de la communication et de la diffusion de la quatrième évaluation biennale une fois celle-ci publiée.

¹³ Décisions 11/CP.25, par. 3, et 5/CMA.2, par. 3.

¹⁴ Décisions 11/CP.25, par. 10, et 5/CMA.2, par. 10.

¹⁵ Décisions 11/CP.25, par. 9, et 5/CMA.2, par. 9.

B. Premier rapport sur la détermination des besoins des pays en développement parties liés à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris

21. À sa vingt-quatrième session, la COP a demandé au CPF d'établir, tous les quatre ans, un rapport sur la détermination des besoins des pays en développement parties liés à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris, pour examen par la COP, à compter de sa vingt-sixième session, et par la CMA, à compter de sa troisième session¹⁶. La COP a également demandé au CPF, lorsqu'il établirait le rapport, de collaborer, selon qu'il conviendrait, avec les entités fonctionnelles du Mécanisme financier, les organes subsidiaires et les organes constitués, les dispositifs multilatéraux et bilatéraux et les organisations ayant le statut d'observateur¹⁷.

22. La COP, à sa vingt-cinquième session, et la CMA, à sa deuxième session, ont encouragé le CPF à présenter, dans la mesure du possible, des informations ventilées en rapport notamment avec l'inventaire des données disponibles et des lacunes par secteur, l'évaluation des flux financiers liés au climat et la communication d'informations sur la détermination des besoins des pays en développement parties liés à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris¹⁸. Elles l'ont également encouragé à s'appuyer, dans la mise en œuvre de son plan de communication stratégique, sur les efforts actuellement déployés pour diffuser auprès des pays en développement parties et des parties prenantes concernées des pays en développement ses données et ses informations en vue de la détermination des besoins en question¹⁹.

23. Zaheer Fakir et Mattias Frumerie, cofacilitateurs des travaux sur le premier RDB, ont reçu des observations et des contributions sur la version 2.5 du projet de rapport lors du dialogue technique avec les parties prenantes organisé avant la vingt-quatrième réunion du CPF. À cette réunion, le CPF a pris note de ces observations et contributions, concernant notamment la portée et les aspects terminologiques du rapport et la présentation des informations et des données qu'il contient. Il a également examiné le projet de rapport et donné son avis sur la manière de le rationaliser.

24. Entre les vingt-quatrième et vingt-cinquième réunions du CPF, les cofacilitateurs ont établi un troisième avant-projet de rapport et ont invité les Parties et les observateurs à fournir des observations et des contributions à ce sujet lors du dialogue technique avec les parties prenantes qui précéderait la vingt-cinquième réunion. À cette réunion, le CPF a formulé des commentaires sur le rapport et a discuté des éléments éventuels du résumé analytique. Il est convenu de réviser le projet de rapport et d'en établir le texte définitif avant sa vingt-sixième réunion. Le CPF a demandé aux cofacilitateurs d'établir un projet de résumé analytique et de recommandations et un plan de communication pour diffuser le rapport, pour examen à sa vingt-sixième réunion.

25. Dans le cadre de ses travaux sur le premier RDB, le CPF s'est livré aux activités ci-après entre les réunions :

- a) Dialogues techniques avec les parties prenantes (voir le paragraphe 12 ci-dessus) ;
- b) Réunion téléphonique informelle du groupe de travail du CPF le 22 mars 2021²⁰ ;
- c) Travaux techniques sur les versions successives du projet de rapport ;
- d) Planification de la communication et de la diffusion du rapport une fois celui-ci publié.

¹⁶ Décision 4/CP.24, par. 13.

¹⁷ Décision 4/CP.24, par. 14.

¹⁸ Décisions 11/CP.25, par. 9, et 5/CMA.2, par. 9.

¹⁹ Décisions 11/CP.25, par. 12, et 5/CMA.2, par. 12.

²⁰ Voir le paragraphe 10 ci-dessus et le document du CPF publié sous la cote SCF/2021/24/4.

C. Forum du Comité permanent du financement

26. À sa dix-septième session²¹, la COP a chargé le CPF de mettre en place un forum de communication et d'échange permanent de l'information entre les organes et les entités chargés de financer les mesures prises pour faire face aux changements climatiques afin de promouvoir l'établissement de liens et la cohérence. En outre, elle lui a demandé de faciliter la participation du secteur privé, des institutions financières et des milieux universitaires à ce forum et de renforcer encore son dialogue avec les parties prenantes²². La COP, à sa vingt-cinquième session, et la CMA, à sa deuxième session, se sont déclarées favorables au choix du financement de solutions fondées sur la nature comme thème du prochain forum du CPF.

27. Fiona Gilbert et Mohamed Nasr, cofacilitateurs des travaux sur le forum du CPF, ont étudié les options envisageables pour l'organiser, notamment sa forme, les organisations partenaires, le pays hôte et, dans le cas d'une manifestation en présentiel, les dispositions à prendre en matière de voyage. Il s'agit essentiellement d'organiser un forum qui puisse faciliter un débat constructif sur le financement de solutions fondées sur la nature et promouvoir une mise en réseau et une interaction efficaces entre les participants. Sous la conduite des cofacilitateurs, le secrétariat a établi un rapport de synthèse sur les communications et les études de cas reçues des Parties et des observateurs en réponse à l'appel lancé en 2020 en prévision du forum²³.

28. À sa vingt-quatrième réunion, le CPF est convenu que le forum se déroulerait en deux parties, la première en 2021 sous forme hybride ou virtuelle et la seconde en 2022 en présentiel. L'objectif est de conférer au Forum un caractère ouvert et inclusif en offrant, dans la mesure du possible, des possibilités de participation en personne tout en veillant à ce que les participants puissent également suivre les débats en ligne. Le CPF est convenu que les résultats de la première partie contribueraient à étayer les débats de la seconde partie et entend établir un rapport de synthèse sur le forum pour examen par la COP à sa vingt-septième session et la CMA à sa quatrième session.

29. À sa vingt-cinquième réunion, le CPF est convenu que la première partie du forum se tiendrait juste après sa vingt-sixième réunion. Un petit nombre d'intervenants et d'experts ont été invités à y participer en personne, tandis que tous les autres participants y assisteront virtuellement. Le programme provisoire est disponible sur la page Web du forum²⁴.

D. Projet de directives à l'intention des entités fonctionnelles du Mécanisme financier

30. À sa dix-septième session, la COP a chargé le CPF d'établir à son intention un projet de directives destiné aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier de la Convention, afin d'accroître la cohérence et l'utilité de ces directives, en tenant compte des rapports annuels des entités concernées ainsi que des observations communiquées par les Parties²⁵. En outre, à sa vingt et unième session, elle a décidé que le CPF concourrait à l'application de l'Accord de Paris conformément aux fonctions et responsabilités qu'elle lui avait attribuées²⁶, ce que la CMA a confirmé à la troisième partie de sa première session²⁷.

31. Comme convenu à sa vingt-deuxième réunion²⁸, le CPF a envoyé aux Parties le 16 avril 2021 un message les invitant à communiquer leurs observations et recommandations sur les éléments à prendre en considération dans l'élaboration des directives à l'intention des

²¹ Décision 2/CP.17, par. 121 a).

²² Décisions 5/CP.18, par. 4, et 8/CP.23, par. 14.

²³ Les communications sont à consulter sur <https://unfccc.int/topics/climate-finance/events-meetings/scf-forum/the-next-scf-forum-financing-nature-based-solutions>, où le rapport de synthèse sera également disponible une fois achevé.

²⁴ <https://unfccc.int/topics/climate-finance/events-meetings/scf-forum/the-scf-forum-on-finance-for-nature-based-solutions>.

²⁵ Décision 2/CP.17, par. 121 c).

²⁶ Décision 1/CP.21, par. 63.

²⁷ Décision 3/CMA.1, par. 6.

²⁸ Voir le document FCCC/CP/2020/4-FCCC/PA/CMA/2020/3, par. 33.

entités fonctionnelles du Mécanisme financier²⁹. L'invitation a également été adressée au Comité de l'adaptation, au CET et au Comité exécutif du Mécanisme de Varsovie.

32. Sous la direction de Diann Black-Layne et Toru Sugio, cofacilitateurs des travaux sur le projet de directives, le CPF à sa vingt-quatrième réunion est convenu de la démarche et du calendrier indicatif à prévoir à cet égard en 2021. Plus concrètement, le CPF est convenu d'élaborer le projet de directives sous la forme d'un projet de décision fondé sur les rapports annuels des entités fonctionnelles et d'organiser des séances de travail informelles, selon les besoins, avec les Parties et les organes constitués qui communiqueraient des observations, en vue d'en clarifier la justification et le contexte général. Le CPF a demandé aux cofacilitateurs d'établir un avant-projet de directives pour examen à sa vingt-sixième réunion.

33. À sa vingt-cinquième réunion, le CPF a noté que le rapport annuel 2021 du FVC ne serait disponible qu'après la trentième réunion du Conseil du Fonds (prévue du 4 au 7 octobre 2021). En raison de ce retard, le CPF est convenu de reporter au 9 octobre 2021 la date limite d'envoi des observations sur le projet de directives à l'intention du FVC. Il a demandé aux cofacilitateurs de prendre en compte ces observations dans l'avant-projet de directives qui lui sera présenté à sa vingt-sixième réunion.

E. Questions de genre

34. À sa vingt-deuxième session, la COP a demandé à tous les organes constitués d'inclure dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès réalisés pour intégrer une perspective de genre dans leurs processus³⁰. Comme suite à cette demande, le CPF a en 2021 :

- a) Évoqué la question du genre et du financement de l'action climatique lors des dialogues techniques avec les parties prenantes ;
- b) Étudié des moyens de mettre en évidence dans la quatrième évaluation biennale les informations sur le genre dans le contexte des résultats concernant le financement de l'action climatique et de faire des recommandations pour les travaux futurs des parties prenantes dans ce domaine ;
- c) Étudié des moyens d'intégrer des informations sur la question du genre dans le premier RDB ;
- d) Pris en compte l'équilibre entre hommes et femmes en choisissant des intervenants pour la première partie de son forum sur le financement des solutions fondées sur la nature.

F. Relations avec l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et les organes constitués en vertu de la Convention

35. À sa vingt et unième session, la COP a demandé au CPF de continuer de s'attacher à coopérer plus étroitement avec toutes les parties prenantes compétentes et tous les organes de la Convention concernés³¹. À sa vingt-troisième session, la COP s'est félicitée que des coordonnateurs aient été désignés au Comité pour assurer la liaison avec les autres organes constitués et a demandé au Comité de continuer à fournir des informations sur la désignation de coordonnateurs dans les rapports annuels qu'il lui soumet³².

36. Le Comité s'en est tenu à sa démarche générale consistant à entretenir des relations avec les autres organes constitués, notamment :

- a) En mettant l'accent sur certains de ses domaines d'activité qui pourraient présenter un intérêt particulier sur le plan de la coopération ;

²⁹ Disponible sur <https://unfccc.int/documents/273490>.

³⁰ Décision 21/CP.22, par. 14.

³¹ Décision 6/CP.21, par. 2.

³² Décision 8/CP.23, par. 11.

b) En s'appuyant sur ses travaux et les produits qui en découlent pour ce qui est de sa représentation au sein d'autres organes et de ses contributions à leur action ;

c) En se faisant représenter aux réunions des organes constitués (en personne ou virtuellement) par des experts participant à titre personnel, qui lui font ensuite rapport sur ce sujet.

37. En 2021, le CPF a désigné ou confirmé dans leurs fonctions les coordonnateurs ci-après chargés de le représenter pour collaborer aux domaines thématiques d'autres organes constitués :

a) Gabriela Blatter, M. Fakir et M. Nasr pour les questions relatives à l'adaptation, notamment pour le représenter auprès de l'équipe spéciale du Comité de l'adaptation chargée des plans nationaux d'adaptation et du groupe de travail du Comité sur le processus d'examen technique des mesures d'adaptation, ainsi qu'auprès du Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG) ;

b) M^{me} Black-Layne et M^{me} Noens pour les questions liées à la technologie, notamment pour le représenter au sein du Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC) ;

c) M. Frumerie et M. Ulvila pour les questions relatives au renforcement des capacités, notamment pour le représenter auprès du Comité de Paris ;

d) M^{me} Black-Layne et Randy Caruso pour les questions relatives aux pertes et préjudices, notamment pour assurer la liaison avec le Comité exécutif du Mécanisme de Varsovie ;

e) Eva Schreuder pour les questions relatives au genre ;

f) Ivan Zambrana Flores pour la cohérence et la coordination du financement des forêts ;

g) M. Frumerie et M. Shasly pour le représenter au sein du CKI.

38. Des représentants du CPF ont, en 2021, participé aux manifestations suivantes :

a) La treizième réunion du Comité exécutif du Mécanisme de Varsovie, en présentant notamment des informations sur les travaux du CPF ;

b) Une réunion informelle avec le groupe d'experts de l'action et de l'appui du Comité exécutif du Mécanisme de Varsovie pour examiner le projet de directives à l'intention des entités fonctionnelles du Mécanisme financier ;

c) La cinquième réunion du Comité de Paris et la première réunion du groupe de coordination informel pour le renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris ;

d) Le dialogue informel avec les organes constitués pendant les sessions de mai-juin 2021 des organes subsidiaires, notamment en fournissant des informations sur l'état d'avancement du plan de travail du CPF et les efforts faits par le CPF pour accroître la participation des parties prenantes ;

e) La dix-neuvième réunion du Comité de l'adaptation ;

f) La première réunion du groupe de travail sur les méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, organisée conjointement par le Comité de l'adaptation et le LEG ;

g) Les dix-septième et dix-huitième réunions du Conseil consultatif du CRTC, notamment en présentant des informations sur les travaux du CPF ;

h) La cinquième réunion du Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones ;

i) Un séminaire sur les solutions fondées sur la nature organisé par l'Agence allemande de coopération internationale, la Banque de développement KfW et l'Office fédéral allemand pour la protection de la nature.

G. Renforcement de la participation des parties prenantes

39. La COP, à sa vingt-cinquième session, et la CMA, à sa deuxième session, ont pris note du plan de communication stratégique du CPF sur le renforcement de la participation des parties prenantes³³. Le CPF a lancé en 2021 plusieurs activités visant à mobiliser les parties prenantes, notamment en engageant avec elles deux dialogues techniques dans le contexte de la quatrième évaluation biennale et du premier RDB, en organisant avant chacune de ses réunions des conférences téléphoniques entre ses coprésidents et les observateurs pour discuter de l'ordre du jour et des résultats attendus de la réunion, et en prolongeant la durée de l'appel à présenter des communications sur le financement des solutions basées sur la nature en prévision de son forum.

40. Ces manifestations ont réuni environ 200 parties prenantes, dont des observateurs des Parties et des représentants d'organisations intergouvernementales, de banques multilatérales de développement, d'entités fonctionnelles du Mécanisme financier, d'organismes des Nations Unies, des collectifs d'observateurs, de banques privées, de groupes de réflexion, d'instituts de recherche et d'organisations non gouvernementales. Elles ont permis au CPF de recueillir des données, des informations et des études de cas ayant trait à ses travaux, de faire le point sur son action et d'échanger des points de vue avec les experts et les autres parties prenantes participant aux activités.

³³ Décisions 11/CP.25, par. 11, et 5/CMA.2, par. 11.

Annexe I

[Anglais seulement]

Members of the Standing Committee on Finance as at 30 September 2021

I. Parties included in Annex I to the Convention

Gabriela Blatter (Switzerland)
Randy Caruso (United States of America)
Delphine Eyraud (France)
Mattias Frumerie (Sweden)
Fiona Gilbert (Australia)
Konstantin Kulikov (Russian Federation)
Vicky Noens (Belgium)
Eva Schreuder (Netherlands)
Toru Sugio (Japan)
Ismo Ulvila (European Union)

II. Parties not included in Annex I to the Convention

African States

Zaheer Fakir (South Africa)
Mohamed Nasr (Egypt)

Asia-Pacific States

Ali Waqas Malik (Pakistan)
Ayman Shasly (Saudi Arabia)

Latin American and Caribbean States

Javier Antonio Gutiérrez Ramírez (Nicaragua)
Ivan Zambrana Flores (Plurinational State of Bolivia)

Least developed countries

Zerihun Getu Mekuria (Ethiopia)

Other Parties not included in Annex I to the Convention

Seyni Nafo (Mali)
Liucan Zhu (China)

Small island developing States

Diann Black-Layne (Antigua and Barbuda)

III. Previous members in 2021

The late Paul Herbert Oquist Kelley (Nicaragua)
Sergey Chestnoy (Russian Federation)

IV. Replacement member in 2021

Gertraud Wollansky (Austria) replaced Ms. Eyraud at SCF 25

Annexe II

[Anglais seulement]

Workplan of the Standing Committee on Finance for 2022

Activity	Outcomes/results	Time frame
1. Mandated activities of the SCF under decision 2/CP.17, paragraph 121		
(a) Organize a forum for the communication and continued exchange of information among bodies and entities dealing with climate change finance in order to promote linkages and coherence	Second part of the SCF Forum on finance for nature-based solutions	Pending agreement on the date and venue of the second part of the SCF Forum
	Continuous update and implementation of the SCF strategic outreach plan	Ongoing
	Established linkages and continued exchange with bodies and entities dealing with climate finance under and outside the Convention	Ongoing Forum outreach activities
	Decision 1/CP.18, paragraph 70: implement the work programme of the SCF, including the creation of a climate finance forum that will enable all Parties and stakeholders to, inter alia, exchange ideas on scaling up climate finance	Ongoing
Decision 5/CP.18, paragraph 4: facilitate the participation of the private sector, financial institutions and academia in the Forum		Ongoing
Decision 8/CP.23, paragraph 12: ensure the value added of the Forum when deciding on the topic of each Forum; provide clear recommendations to the COP, as appropriate, regarding follow-up actions on the Forum; and enhance the dissemination, use and ownership of the accumulated knowledge and expertise gathered at the Forum	Continuous update and implementation of the SCF strategic outreach plan	Ongoing
	Established linkages and continued exchange with bodies and entities dealing with climate finance under and outside the Convention	
(b) Maintain linkages with the SBI and the constituted bodies under the Convention , including in relation to decision 8/CP.23, paragraph 11: further refine the approach to maintaining linkages with the subsidiary and constituted bodies according to resources available and in the context of existing working modalities	SCF Co-Chairs inform the presiding officers of the constituted bodies under the Convention about the activities of the SCF and establish working relationships	Annual
	Continuous update and implementation of the SCF strategic outreach plan	Ongoing

Activity	Outcomes/results	Time frame
	Enhanced linkages with the SBI and the constituted bodies under the Convention	Ongoing
(c) Provide the COP with draft guidance for the operating entities of the Financial Mechanism with a view to improving the consistency and practicality of such guidance, taking into account the annual reports of the operating entities and relevant submissions from Parties	Draft guidance provided to the COP and the CMA	COP 27/CMA 4
Decision 3/CMA.1, paragraph 8: prepare draft guidance for the entities entrusted with the operation of the Financial Mechanism, and on the Least Developed Countries Fund and the Special Climate Change Fund, for consideration and adoption at CMA 2	Draft guidance for consideration by Parties	COP 27/CMA 4
Decisions 11/CP.25, paragraph 13; and 5/CMA.2, paragraph 13: consider inputs that may be provided by the WIM Executive Committee to the work of the SCF in preparing elements of draft guidance for the operating entities	Draft guidance for consideration by Parties	COP 27/CMA 4
(d) Make recommendations on how to improve the coherence, effectiveness and efficiency of the operating entities of the Financial Mechanism	Recommendations provided to the COP, as appropriate	Sessions of the COP
Functions of the SCF as per decision 1/CP.16, paragraph 112: rationalize the Financial Mechanism, including the undertaking of analyses and information exchanges	Recommendations provided to the COP, as appropriate Exchanges through the SCF Forum, as appropriate	Sessions of the COP Ongoing
(e) Prepare a biennial assessment and overview of climate finance flows, to include information on the geographical and thematic balances of such flows	Initiation of technical work on the fifth BA, including development of a general outline of the report, data collection and engagement with climate finance data producers and aggregators	2022 Outcome at COP 27
Decision 3/CP.19, paragraph 11: in the context of the preparation of the BA, consider ongoing technical work on operational definitions of climate finance, including private finance mobilized by public interventions, to assess how adaptation and mitigation needs can most effectively be met by climate finance, and include the results in the annual report of the SCF to the COP	See 1(c) above	Ongoing
Decision 9/CP.21, paragraph 13: take into account in the BA the enhanced information provided by Parties included in Annex II to the Convention referred to in paragraph 6 of decision 9/CP.21	See 1(c) above	Ongoing
Decision 4/CP.24, paragraph 5: use the established terminology in the provisions of the Convention and the Paris Agreement in relation to climate finance, where applicable	See 1(c) above	Ongoing

<i>Activity</i>	<i>Outcomes/results</i>	<i>Time frame</i>
Decision 4/CP.24, paragraph 10: map, every four years, as part of the BA, the available information relevant to Article 2, paragraph 1(c), of the Paris Agreement, including its reference to Article 9 thereof	See 1(c) above	Ongoing
Decision 19/CMA.1, paragraph 24: prepare synthesis reports for the technical assessment of the global stocktake	See 1(c) above	Ongoing
Decisions 11/CP.25, paragraph 9; and 5/CMA.2, paragraph 9: present, to the extent possible, disaggregated information in relation to, inter alia, mapping data availability and gaps by sector, assessing climate finance flows and presenting information on the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement	See 1(c) above	Ongoing
(f) Provide expert input, including through independent reviews and assessments, to the preparation and conduct of the periodic reviews of the Financial Mechanism by the COP	Work on expert input to the seventh review of the Financial Mechanism	Outcome at COP 27
2. Determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement		
Decision 4/CP.24, paragraph 13: prepare, every four years, a report on the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement, for consideration starting at COP 26 and CMA 3	Consideration of a workplan and update provided to the COP and the CMA, as appropriate	Ongoing
Decision 4/CP.24, paragraph 14: collaborate, as appropriate, with the operating entities of the Financial Mechanism, the subsidiary and constituted bodies, multilateral and bilateral channels, and observer organizations	See 2 above	Ongoing
Decisions 11/CP.25, paragraph 9; and 5/CMA.2, paragraph 9: present, to the extent possible, disaggregated information in relation to, inter alia, mapping data availability and gaps by sector, assessing climate finance flows and presenting information on the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement	See 2 above	Ongoing
Decisions 11/CP.25, paragraph 12; and 5/CMA.2, paragraph 12: in implementing the strategic outreach plan, build on existing efforts to reach out to developing country Parties and relevant developing country stakeholders when generating data and information for the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement	See 2 above	Ongoing
3. Additional SCF mandates: general		

<i>Activity</i>	<i>Outcomes/results</i>	<i>Time frame</i>
Decision 1/CP.21, paragraph 63: serve the Paris Agreement in line with its functions and responsibilities established under the COP		Ongoing
Decision 6/CP.21, paragraph 2: continue to strengthen engagement with all relevant stakeholders and bodies under the Convention	Continuous update and implementation of the SCF strategic outreach plan	Ongoing
	Enhanced linkages with the SBI and the constituted bodies under the Convention	Ongoing
Decision 8/CP.23, paragraph 14: further strengthen stakeholder engagement	Enhanced stakeholder engagement	Ongoing
4. Additional SCF mandates: gender		
Decision 21/CP.22, paragraph 14: all UNFCCC constituted bodies to include in their regular reports information on progress towards integrating a gender perspective into their processes according to the entry points identified in the technical paper referred to in paragraph 13 of decision 21/CP.22	Integration of a gender perspective into SCF processes according to the entry points identified in the technical paper	Ongoing
Decisions 11/CP.25, paragraph 14; and 5/CMA.2, paragraph 14: continue to enhance efforts towards ensuring gender-responsiveness in implementing the workplan	Thematic integration into the SCF Forum on finance for nature-based solutions, the BA and the NDR	Ongoing
5. Additional SCF mandates: financing for forests		
Decision 7/CP.19, paragraph 11: consider in the work on coherence and coordination, inter alia, the issue of financing for forests, taking into account different policy approaches	Financing for forest-related considerations integrated into existing workplan, where appropriate, and work on this matter continued in the context of the overall issue of improving coherence and coordination in the delivery of climate change financing	Pending agreement on the date and venue of the second part of the SCF Forum
	Thematic integration into the second part of the SCF Forum on finance for nature-based solutions, as appropriate	
Decision 8/CP.22, paragraph 10: integrate financing for forest-related considerations into the workplan, where appropriate, and continue work on this matter in the context of the overall issue of improving coherence and coordination in the delivery of climate change financing, taking into account all relevant decisions on forests	Financing for forest-related considerations integrated into existing workplan, where appropriate, and work on this matter continued in the context of the overall issue of improving coherence and coordination in the delivery of climate change financing	Pending agreement on the date and venue of the second part of the SCF Forum
	Thematic integration into the second part of the SCF Forum on finance for nature-based solutions, as appropriate	